

Allocations familiales—Loi

Je parlerai maintenant de l'incidence de ces changements et j'espère que les députés m'écouteront attentivement. Par suite de ces changements, entre janvier 1986 et d'avril 1987, toutes les familles canadiennes, quel que soit leur revenu, verront leurs allocations familiales réduites d'une trentaine de dollars. Cette perte à court terme sera appréciable, mais on ne peut la comparer avec l'incidence globale de tous les changements proposés.

Le gouvernement effectuera ces changements en dépit de l'opposition des familles canadiennes. Nous avons entendu parler de la campagne de pétitions mise en route par le parti libéral et le Nouveau parti démocratique. Aussi, je dois admettre que quelques députés conservateurs de l'arrière-ban ont eu le courage de présenter des pétitions de leurs propres commettants s'opposant à la désindexation des allocations familiales. En dépit de tout cela, même si des familles manifestent leur mécontentement face aux intentions du gouvernement et bien que des groupes professionnels contestent ce projet de loi, ce ne sont que les familles touchant un revenu annuel inférieur à \$10,000 qui vont enregistrer un gain net. Le gain cumulatif total pour ces familles sera de \$76 au bout de quatre ans. Ce qui est encore plus important, toutes les familles touchant un revenu supérieur à \$10,000 accuseront une perte nette de revenu. Et cela, parce que les députés conservateurs de l'arrière-ban ne tiennent pas compte du moment où les allocations familiales seront désindexées ni du moment où le crédit d'impôt-enfants aura une incidence sur le revenu des familles. Je ne parlerai même pas du crédit d'impôt-enfants qui, je crois, relève plutôt du projet de loi C-84.

Un autre argument folâtre dans l'esprit des députés conservateurs au cours de ce débat. Ils prétendent en effet que les changements en question vont entraîner une distribution plus juste des prestations ou qu'une plus grande proportion des prestations ira aux familles aux revenus les plus bas. Si cela avait été l'objet du projet de loi et si cela avait été l'intention du gouvernement lorsque ce débat a débuté il y a quinze à seize mois, le gouvernement aurait pu présenter un projet de loi qui aurait gagné l'adhésion des trois partis politiques. Au lieu de cela, nous voici aux prises avec le pire projet de loi possible.

Je crois que le gouvernement a trahi la confiance que l'électorat avait placée en lui le 4 septembre 1984. La population a manifestement fait confiance au parti conservateur lors de la campagne électorale de 1984 et dans les quelques mois qui ont suivi les élections. Ils ont cru le gouvernement quand il a dit que l'universalité était un dépôt sacré qu'il ne fallait pas bricoler. Ils ont cru le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) quand il a déclaré dans l'examen de politique sociale que les économies qui se trouveraient dans ces programmes seraient réorientées vers les familles qui en ont le plus besoin, plutôt qu'utilisées à réduire le déficit. Mais le projet de loi à l'étude montre dans toute sa vérité la politique sociale conservatrice. En fait, cette politique sociale c'est tout le contraire de Robin des Bois, comme je l'ai déjà dit dans le présent débat.

● (1610)

Permettez-moi de parler sur un plan tout à fait technique aux députés conservateurs qui ont recouru à ce deuxième argument dans leurs discours; celui d'une répartition équitable des prestations. Statistique Canada affirme que 78 p. 100

environ des Canadiens vivent dans des centres urbains. Dans sa revue annuelle de la pauvreté, publiée en mai 1985, il y a tout juste dix mois, le Conseil national du bien-être déclare qu'une famille de quatre personnes vivant dans une agglomération de taille moyenne ou importante avec un revenu familial inférieur à \$19,000 par année vit dans la pauvreté. Je demande aux députés de tenir compte de cela car l'argument invoqué veut que le projet de loi vienne en aide aux familles qui en ont le plus besoin. L'effet net des modifications proposées pour les familles ayant un revenu inférieur à \$20,000 va être une diminution des prestations pour enfants et, par suite, une diminution de leur capacité à offrir à leurs enfants des conditions satisfaisantes d'alimentation, d'habillement et de logement. En outre, il est généralement admis que les grands bénéficiaires des programmes de prestations pour enfants sont les familles aisées. La désindexation exercerait ses effets les plus défavorables sur les familles à bas revenus. Par suite de l'adoption du projet de loi, et je ne doute pas qu'il va être adopté, c'est 16 millions de dollars dont vont être privées les familles vivant en deçà du seuil de la pauvreté. Je trouve que c'est une condamnation flagrante de la politique sociale du gouvernement conservateur. Ce qu'il y a de plus choquant, c'est la témérité des simples députés qui prennent la parole à la Chambre pour entretenir le mythe voulant que la législation sociale à l'étude au Parlement et dans la population vienne effectivement en aide aux familles qui en ont le plus besoin.

Le revenu familial moyen était de \$35,853 en 1984. La désindexation prévue aura pour effet en 1986 d'économiser 49.5 millions de dollars, estime-t-on. C'est donc le contraire de ce que le ministre des Finances (M. Wilson) avait promis au début du débat sur l'universalité, il y a une quinzaine de mois. C'est également contraire à ce que le premier ministre (M. Mulroney) avait alors déclaré. Ce qu'il y a de pis, c'est que lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est entré en fonction, c'était pour représenter non seulement ses propres commettants mais les membres de notre société qui ont le plus besoin d'être aidés. Je vois en face le député d'Edmonton rigoler. Si l'on veut que les hommes politiques soient pris au sérieux, il faudrait au moins qu'ils respectent leurs promesses électorales. Voilà pourquoi l'opinion canadienne n'a plus confiance dans le gouvernement. Il viole constamment ses promesses.

M. Kilgour: Allons, continue ton discours!

M. Frith: Le député n'aime pas qu'on lui dise ses vérités. Il a posé une question technique à la député de Vancouver-Est et maintenant qu'on lui fait le plaisir de lui donner une réponse technique il voudrait en revenir aux généralités.

Il n'en demeure pas moins que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a promis aux Canadiens, il y a quinze mois, que jamais l'argent que la révision du programme d'avantages destinés aux enfants permettrait d'économiser ne servirait à réduire le déficit fédéral. On a pourtant vu le contraire six mois plus tard quand, le 23 mai, son collègue des Finances a annoncé des mesures budgétaires qui élargiront le fossé entre riches et pauvres. Le ministre a maintenant le front de défendre les dispositions du projet de loi C-70 et de garder un silence éloquent sur le projet de loi C-84 qui aura des conséquences encore plus néfastes sur le revenu des familles canadiennes.